



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

N°40 / 2026

**Contrat de prestation avec
l'association « Textes et rêves »**

Nature de l'acte :

1.4 Commande publique / Autres types de
contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°DELB_2026_I_4 du 21 mars 2026, portant délégation du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

Considérant que dans le cadre de la fête de Noël, le Relais Petite Enfance souhaite proposer un spectacle de Noël le mardi 8 décembre 2026 et le vendredi 11 décembre 2026,

Considérant la proposition faite par l'association « Textes et rêves » représentée par Madame Sylvie TIFFET, Présidente, sise BP 20085 – 28106 DREUX Cedex, pour la tenue de deux représentations du spectacle intitulé « Éveil en tous sens »,

DÉCIDONS

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat proposé par l'association « Textes et rêves » représentée par Madame Sylvie TIFFET, Présidente, sise BP 20085 – 28106 DREUX Cedex, selon les conditions suivantes :

- Deux représentations du spectacle « Éveil en tous sens » le mardi 8 Décembre 2026 à 10h à la salle Christian Candon puis le vendredi 11 Décembre 2026 à la Cabane aux loisirs de Magnanville,

ARTICLE 2 : D'accepter le montant total de ladite prestation à hauteur de décomposés comme suit :

- Cachet par représentation : 706,85 € TTC soit 1413,70 € TTC pour les deux prestations,
- Forfait déplacement : 65,00 € TTC soit 130,00 € TTC pour les deux prestations,

ARTICLE 3 : Les parties conviennent d'arrêter le prix des places comme suit : Accès libre,

ARTICLE 4: Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines,
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie.

Buchelay, le 10 août 2026.

Publication électronique sur le site internet communal
Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane TREMBLAY,
Maire de Buchelay,

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 01/09/2026
Qualité : Le maire et président du CCAS

